

AVIS PUBLIC

(Mise à jour en date du 2026-06-15)
**AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE
PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS
VENTE POUR TAXES 2026**

L'avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, Stéphanie Lord, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska, ayant sa place d'affaires au 257-1 rue de Monseigneur-Courchesne à Nicolet, province de Québec, J3T 2C1, agissant aux présentes en vertu des dispositions des articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, au Centre administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska, situé au 257-1 rue de Monseigneur-Courchesne à Nicolet, province de Québec, J3T 2C1, le mardi 16 juin 2026 à partir de 10 heures, et ce, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et/ou scolaires, ainsi que des intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais n'aient été payés avant cette date.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait d'un an. Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites circonstances et dépendances, s'il y a lieu, sujets à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter, avec tous les droits de subrogation pouvant exister.

Le prix d'adjudication de chaque immeuble sera payable immédiatement au moment de l'adjudication, en argent comptant ou par traite bancaire. La MRC de Nicolet-Yamaska s'engage à rembourser par chèque, dans les meilleurs délais, la différence entre le montant de l'adjudication et le montant de la traite bancaire le cas échéant. Veuillez noter que des frais subséquents à la vente seront ajoutés au prix d'adjudication, pour le greffier de la Cour Supérieure ainsi qu'un droit de 3% du prix de vente au ministère des Finances.

Veuillez noter qu'une lettre de garantie d'une institution bancaire ne sera pas acceptée.

Le Code civil, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1994, impose à la soussignée, l'obligation d'attester l'identité de celui (adjudicataire) qui achète pour non-paiement des taxes et frais par son nom, son lieu de naissance et sa date de naissance. La soussignée, greffière-trésorière, ne pourra accepter comme adjudicataire que celui ou celle qui présentera une pièce d'identité jugée valable (certificat de naissance ou deux pièces d'identité avec photo).

Les désignations ci-dessous énoncées sont approximatives et il incombe aux intéressés de vérifier les titres aux bureaux de la publicité des droits concernés.

VOIR la liste ci-après. Ladite liste étant partie intégrante de l'avis public.

DÉSIGNATION

MUNICIPALITÉ DE PIERREVILLE

PROPRIÉTAIRE(S)

Sorge, François
3-5950 Avenue Freud, Côte Saint-Luc (Québec) H4W 1T1

Numéro(s) de lot(s) : 5 744 317

Total des taxes (sans les frais) : 5 440.04 \$

Un immeuble, avec construction, 6 rue Daneau, Pierreville, situé dans la municipalité de Pierreville, connu et désigné comme étant le(s) lot(s) CINQ MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-QUATRE MILLE TROIS CENT DIX-SEPT, 5 744 317, du cadastre officiel du Québec circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2).

Ayant une superficie de 527.60 mètres carrés

Matricule : 5207-84-7057

DÉSIGNATION

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN PAROISSE

PROPRIÉTAIRE(S)

Succ. Albert Guillemette
160 rue du Faubourg, app 441, Nicolet (Québec) J3T 0B1

Numéro(s) de lot(s) : 5 997 596

Total des taxes (sans les frais) : 11.87 \$

Un immeuble, sans construction, rang Saint-Michel, Saint-Célestin Paroisse, situé dans la municipalité de Saint-Célestin Paroisse, connu et désigné comme étant le(s) lot(s) CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE, 5 997 596, du cadastre officiel du Québec circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2).

Ayant une superficie de 371.60 mètres carrés

Matricule : 9023-67-7551

Donné à Nicolet, ce 29 avril 2026



Stéphanie Lord
Directrice générale et
Greffière-trésorière